

Matériel roulant  
et ateliers

Véhicules

# Plan d'investissement sectoriel à long terme

Présentation à l'intention des membres  
des commissions conjointes sur les finances

Septembre 2010

Montréal 

## Résumé de la présentation

- ❑ Membres du comité sectoriel – Véhicules
- ❑ Description de l'état des actifs
- ❑ Portrait actuel du parc de véhicules de la Ville de Montréal
- ❑ Critères spécifiques de priorisation des investissements
- ❑ Critères d'âge de remplacement
- ❑ Plan d'investissement sur 10 ans
- ❑ Chantier sur la restructuration de la fonction matériel roulant
- ❑ Références

## Membres du comité sectoriel – Véhicules

- ❑ Pierre Lamontagne, assistant directeur, Centre des ressources financières, matérielles et immobilières, Service de sécurité incendie de Montréal
- ❑ Serge Geoffrion, directeur de l'arrondissement Montréal-Nord
- ❑ Jean Lachapelle, conseiller en planification budgétaire, Service des finances
- ❑ Jean-Marc Lavigne, chef de division – Parc de véhicules, Direction du matériel roulant et des ateliers
- ❑ Guy Charbonneau, directeur, Direction du matériel roulant et des ateliers

## Description de l'état des actifs

- Le travail de planification à long terme des investissements reliés au parc de véhicules de la Ville de Montréal demeure perfectible et se bonifiera, notamment par les éléments suivants :
  - la mise à jour rigoureuse de l'inventaire des véhicules et des équipements;
  - l'évaluation physique de l'état des véhicules et des équipements de manière à tenir compte des réfections majeures effectuées;
  - l'actualisation des valeurs d'acquisition.

## Portrait actuel du parc de véhicules de la Ville de Montréal

- En septembre 2010, le parc de véhicules de la Ville de Montréal compte 6 863 véhicules excluant les locations à long terme.
- De façon plus spécifique, un parc de véhicules en arrondissement représente un patrimoine d'une valeur avoisinant les 20 millions de dollars.

<b>Distribution du parc de véhicules* Septembre 2010</b>	<b>Arr. ex-Ville Montréal</b>	<b>Arr. ex- banlieues</b>	<b>Services centraux (excluant SIM et SPVM)</b>	<b>SIM</b>	<b>SPVM</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Véhicules et appareils lourds</b>	837	620	170	214	11	1 852
<b>Véhicules et appareils légers</b>	1 466	1 089	858	205	1 393	5 011
<b>TOTAL</b>	2 303	1709	1 028	419	1 404	6 863

\* Les locations à long terme sont exclues.

## Critères spécifiques de priorisation des investissements

- En date du 6 août 2010, l'âge de remplacement ou la durée de vie correspondant à chacune des catégories de véhicules et équipements<sup>1</sup> inscrits et documentés dans la base de données informatisée « inventaire de la flotte active » de la Direction du matériel roulant et des ateliers ont été pris en considération dans la planification à long terme des investissements pour le renouvellement du parc de véhicules de la Ville de Montréal.
- L'âge des véhicules et équipements<sup>2</sup> correspond à la date de mise en service et non à l'année modèle de fabrication. Par exemple, un véhicule de l'année modèle 1995 mis en service en 1996 aura 15 ans d'âge en 2011 et serait remplacé en 2012 si son âge de remplacement ou sa durée de vie était de 15 ans, car sa dernière année de vie doit être complétée avant de programmer son remplacement.

1 Tout véhicule et équipement enregistré dans la base de données de l'inventaire de la flotte active se voit attribué un matricule unique Ville (ex. : 212-06345) suivant la classification des véhicules standards Ville (document n°8831) en usage depuis 1964.

2 L'âge de certains véhicules ou équipements pourrait faire l'objet d'un ajustement ou d'un facteur de correction afin de tenir compte de pratiques de reconstruction ou de remise à neuf de véhicules ou d'équipements.

## Critères spécifiques de priorisation des investissements

- ❑ Chacune des catégories de véhicules a un coût de remplacement réel ou estimé suivant la dernière année d'achat de cette catégorie ou de l'année de la révision du coût.
- ❑ Les véhicules et équipements inclus dans la planification de remplacement comprennent les embarcations et leur moteur aux remorques et épandeurs à abrasifs embarqués.
- ❑ Dans les exclusions, on retrouve les rétrocaveuses et les niveleuses en location à long terme sans opérateur en usage dans les arrondissements de l'ex-Ville, ainsi que les autres locations à long terme sans opérateur (204 véhicules de différentes catégories) aussi en usage dans les arrondissements de l'ex-Ville.
- ❑ Le seuil maximal du retard accumulé ne devrait pas dépasser 20 % de la valeur de remplacement du parc de véhicules.
- ❑ Les valeurs de remplacement sont en dollars canadiens 2010 et ne tiennent pas compte d'une inflation prévisionnelle d'ici 2020. Une révision des valeurs de remplacement devrait être réalisée aux trois ans.

# Critères d'âge de remplacement

- ❑ L'âge de remplacement ou la durée de vie des véhicules et équipements est au minimum 4 ans et un maximum de 40 ans. Chaque catégorie a un âge de remplacement exprimé en nombre d'années. Quelque 230 catégories existent actuellement sur un potentiel de 1 000 suivant la classification des véhicules Ville.
  
- ❑ L'ensemble des catégories de véhicules et équipements peuvent être regroupées en cinq familles :
  - **Véhicules légers** (automobile, camionnette, fourgonnette)  
  
Âge de remplacement : 10 ans sauf exceptions
    - Véhicule urgence Police, Incendie, Sécurité : 4 ans
    - Véhicule enquêteur Police, Incendie urgence-relève : 7 ans
    - Véhicule exécutif : 5 ans
  
  - **Véhicules lourds** (camions divers)  
  
Âge de remplacement : 11 @ 20 ans
  
  - **Véhicules industriels** (chargeur, pelle rétrocaveuse, chenillette, balai, tondeuse, etc.)  
  
Âge de remplacement : 12 @ 35 ans
  
  - **Appareils remorqués** (remorque, génératrice, compresseur, essoucheuse, etc.)  
  
Âge de remplacement : 15 @ 40 ans
  
  - **Appareils embarqués** (épandeur, souffleuse, génératrice, chasse-neige, arroseuse, etc.)  
  
Âge de remplacement : 15 @ 35 ans



# Plan d'investissement sur 10 ans

## Planification à long terme (10 ans) des investissements Renouvellement du parc de véhicules de la Ville de Montréal

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Totaux
<b>Coût des remplacements</b>											
Arrondissements ex-Ville	9 442 700 \$	6 553 700 \$	6 955 100 \$	10 583 450 \$	5 806 350 \$	3 945 800 \$	7 028 400 \$	6 527 050 \$	4 339 700 \$	8 023 800 \$	69 206 050 \$
Arrondissements ex-banlieues	7 293 570 \$	3 807 450 \$	2 154 570 \$	3 722 660 \$	3 822 300 \$	5 756 800 \$	3 209 400 \$	2 904 700 \$	3 606 650 \$	5 384 890 \$	41 662 990 \$
SIM	3 874 750 \$	5 968 600 \$	10 021 700 \$	6 449 800 \$	3 948 500 \$	6 680 200 \$	8 426 500 \$	3 160 500 \$	3 961 250 \$	2 690 600 \$	55 182 400 \$
SPVM	5 617 250 \$	4 712 450 \$	4 980 500 \$	4 744 250 \$	2 420 450 \$	11 459 950 \$	6 568 500 \$	5 582 900 \$	7 994 450 \$	3 064 700 \$	57 145 400 \$
Autres Services Centraux	1 253 350 \$	3 933 650 \$	771 700 \$	2 201 900 \$	2 986 500 \$	2 646 050 \$	2 941 850 \$	2 521 300 \$	3 271 450 \$	3 759 600 \$	26 287 350 \$
<b>Retards accumulés</b>											
Mise à niveau parc Ville de Montréal	16 000 000 \$	16 000 000 \$	16 000 000 \$	16 000 000 \$	16 000 000 \$	-	-	-	-	-	80 000 000 \$
Mise à niveau SIM selon critères CGI	4 000 000 \$	4 000 000 \$	4 000 000 \$	4 000 000 \$	4 000 000 \$	-	-	-	-	-	20 000 000 \$
Fonds commun d'urgence et priorités des élus	2 500 000 \$	2 500 000 \$	2 500 000 \$	2 500 000 \$	2 500 000 \$	2 500 000 \$	2 500 000 \$	2 500 000 \$	2 500 000 \$	2 500 000 \$	25 000 000 \$
<b>Totaux</b>	49 981 620 \$	47 475 850 \$	47 383 570 \$	50 202 060 \$	41 484 100 \$	32 988 800 \$	30 674 650 \$	23 196 450 \$	25 673 500 \$	25 423 590 \$	374 484 190 \$

Autres résultats	Quantité d'appareils du parc	Valeur de remplacement	Âge moyen	Âge pondéré	Nombre en location	Valeur en location	MISE EN GARDE
Arrondissements ex-Ville	2 303	165 991 750 \$	10,7	10,3	204	21 064 400 \$	Une mise à jour de l'inventaire des véhicules et équipements dans toutes les unités d'affaires doit être réalisée d'ici la fin septembre 2010. Les montants inscrits sont en dollars 2010 et ne tiennent pas compte d'une indexation annuelle au coût de la vie. Une optimisation du parc de véhicules en nombre, en réserve, location versus achat et une certaine uniformisation pourrait modifier ce tableau.
Arrondissements ex-banlieues	1 709	119 120 100 \$	13,5	15,3	0	0 \$	
SIM	419	114 457 250 \$	8,8	10,8	0	0 \$	
SPVM	1 404	42 902 650 \$	5,0	5,1	0	0 \$	
Autres Services Centraux	1 028	47 360 350 \$	9,5	9,8	0	0 \$	
<b>Autres totaux</b>	6 863	489 832 100 \$	-	-	204	21 064 400 \$	

## Chantier sur la restructuration de la fonction matériel roulant

Le chantier sur la restructuration de la fonction matériel roulant étant débuté, les éléments suivants y seront soumis comme pistes de réflexion dans le but d'optimiser les investissements à long terme :

- ❑ Considérer le report des enveloppes budgétaires au PTI aux années subséquentes sans réduction de l'enveloppe totale PTI. Cette possibilité et cette flexibilité existent déjà pour les arrondissements. Les services centraux pourraient aussi en bénéficier.
- ❑ Considérer un règlement de type « parapluie » de trois ans minimum pour assurer la cohésion du principe du report des enveloppes d'une année à l'autre.
- ❑ Considérer la réaffectation de l'usufruit de la revente des véhicules et équipements au PTI véhicules pour permettre l'achat au comptant diminuant ainsi la capitalisation. Ce mode de fonctionnement pourrait être associé à la notion de recette actuelle, mais dédiée aux véhicules seulement.

## Chantier sur la restructuration de la fonction matériel roulant

- ❑ Considérer le recours systématique aux ententes d'achat contractuelles.
- ❑ Considérer la production d'un rapport annuel servant de bilan d'étape des investissements, basé sur la même méthode d'établissement de l'inventaire, de la valeur de remplacement, de l'âge du parc de véhicules, etc. pouvant être réalisé par la Direction du matériel roulant et des ateliers afin de permettre un suivi des réalisations.
- ❑ Considérer la mise à jour de l'inventaire des véhicules et équipements une fois par année pouvant être réalisée par la Direction du matériel roulant et des ateliers. Pour l'année 2010, cet exercice est en cours de réalisation dans le but de dresser le portrait le plus précis possible.

## Chantier sur la restructuration de la fonction matériel roulant

- ❑ Considérer la création d'un fonds d'urgence pour les véhicules mis au rancart avant leur âge de remplacement (feu, vol, perte totale, etc.) ainsi que pour les véhicules dispendieux et spécialisés utilisés par les arrondissements (ex. : cureur d'égout, vide-puisards) dont un usage partagé pourrait être bénéfique et économique pour la Ville. Un budget annuel de l'ordre de 1 M\$ devrait être prévu à cet effet.
- ❑ Considérer la récupération du retard accumulé en termes d'investissement de protection des actifs de l'ordre de 78 M\$ sur une période minimale de 5 ans à partir de 2011 et ce, séparément du seuil minimal d'investissement requis pour maintenir à niveau le parc de véhicules actuel.

## Chantier sur la restructuration de la fonction matériel roulant

- ❑ Considérer de maintenir en service les véhicules d'intervention avec pompe intégrée et les appareils d'élévation utilisés par le Service de sécurité incendie de Montréal pour le combat d'incendie sur une période de 15 ans<sup>1</sup> (utilisation + réserve) et non de 20 ans (utilisation + réserve) comme c'est le cas actuellement.
- ❑ Considérer la nécessité d'un coordonnateur responsable des principes directeurs et des principes de gestion du parc de véhicules complet de la Ville, en vue de s'assurer que les plans directeurs des unités d'affaires soient cohérents avec le plan directeur de la Ville à l'égard des investissements pour le parc de véhicules.

<sup>1</sup> Basé sur l'interprétation stricte des exigences de la politique nationale CGI (*Exigences concernant l'âge des véhicules de protection contre l'incendie pour le classement d'assurance*, septembre 2004).

## Références

- ❑ Les grilles décisionnelles de planification des achats produites par la Direction du matériel roulant et des ateliers ont servi de documents de base pour la production du Plan d'investissement sur 10 ans.
- ❑ Le manuel CGI Gestion des fonctions d'assurance, intitulé *Exigences concernant l'âge des véhicules de protection contre l'incendie pour le classement d'assurance*, septembre 2004, fut celui utilisé pour les véhicules d'intervention avec pompe intégrée et les appareils d'élévation utilisés par le SIM.
- ❑ Le sommaire décisionnel 1022517002 (résolution CE02 2332 du 18 décembre 2002) et sa référence à la politique de remplacement adoptée en 1997 par la résolution 97-709 du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, fut le guide utilisé pour les véhicules de patrouille et les véhicules des enquêteurs.

## Renseignements

Guy Charbonneau

Directeur

Direction du matériel roulant et des ateliers

Ville de Montréal

2269, rue Viau

Montréal (Québec) H1V 3H8

Téléphone : 514 872-1315

Jean-Marc Lavigne

Chef de division – Parc de véhicules

Direction du matériel roulant et des ateliers

Ville de Montréal

2269, rue Viau

Montréal (Québec) H1V 3H8

Téléphone : 514 872-3888